

**Annexe 3**  
**Modèle de procès verbal de contrôle de conformité initial**  
**établi par un opérateur qualifié**

**PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE**

DATE DU CONTROLE :	20-juin-07
N° DE CONTROLE :	HCT/07.O0206
CARROSSIER (nom et adresse):	NORD BENNE - Avenue Kuhlmann - BP 106 59 373 LOOS CEDEX
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	05 avril 2009 (Voir attestation ci jointe)

**IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :**

(D 1) Marque : MERCEDES-BENZ  
(D 2) Type Variante Version : G2636KN 36C  
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type: WDB9321421L342642  
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 26 000  
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : 40 000  
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 12 590  
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 12 515  
(J 1) Genre national (3) : CAM  
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BENNE  
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

**DIMENSIONS :** Longueur : L = 7,87 m Largeur: l = 2,525 m surface Lxl = 19,859 m<sup>2</sup>

**ENGAGEMENT DU CARROSSIER :**

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
  - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
  - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
  - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
- dans sa notice descriptive (1) ;
- ~~- dans l'accord fourni par son service technique (1) ;~~
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à Loos  
Le : 17/07/2008  
Signature et cachet du carrossier qualifié

**NORD - BENNE**  
CARROSSIER - CONSTRUCTEUR  
Avenue Kulmann - B.P. 106  
59373 LOOS CEDEX  
SIRET 358 201 390 00038  
R.C. 358 201 390 B Lille  
Code NAF 342 A

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.